



ACTU REGLEMENTAIRE FORMATION

FASHION THAT CARES

POUR UNE MODE DURABLE ET RESPONSABLE

Depuis 2007, nous contribuons à transformer durablement notre industrie.

<https://www.fashionthatcares.fr>



Points clés 1^{er} semestre 2024

**Pensez au financement FNE pour accompagner la montée en compétences de vos équipes
*jusqu'à 70% de votre formation peut être prise en charge
grâce au FNE***

Le FNE Formation est un dispositif de financement mis en place par l'Etat, qui accompagne les entreprises en mutation économique avec la prise en charge des frais de formation entre 50% et jusqu'à 70%. Les enjeux de transitions écologiques figurent parmi les thèmes de formation prioritaires de ce dispositif. Toutes nos formations sont éligibles au financement FNE.

Comment bénéficier du FNE Formation ?

De juin jusqu'à décembre 2024, contactez votre OPCO pour l'instruction de vos demandes de prises en charge, les accords de prise en charge devront intervenir au plus tard le 31 décembre 2024. Les actions de formations doivent avoir une durée maximale de 12 mois à compter de la date de début de formation et prendre fin avant le 31 décembre 2025.

Points clés 1^{er} semestre 2024

En 2024, plusieurs nouvelles régulations ont été introduites dans le domaine de la formation professionnelle en France, avec des impacts notables pour les organismes de formation et les salariés.

- 1. **CPF et sous-traitance**** : Le décret publié en décembre 2023 a renforcé les règles sur la sous-traitance des actions financées par le CPF. Les donneurs d'ordre doivent désormais fournir des contrats plus détaillés, et un plafond de sous-traitance a été instauré, limitant les montants pouvant être sous-traités. Les sous-traitants sont tenus de respecter les obligations légales, mais ceux sous le régime micro-social avec un chiffre d'affaires inférieur à 77 700 € sont exemptés de la certification Qualiopi. Par ailleurs, la sous-traitance en cascade est désormais interdite [oai_citation:4,Décret 2023-1350 : Nouvelles Règles de Formation! - SYCFI](<https://consultant-formateur-independant.org/actualites-nationales/veille/2024/01/03/decret-2023-1350-nouvelles-regles-de-formation/>) [oai_citation:3,Nouveau décret sous-traitance et CPF en 2024 - Quel impact ?](<https://formation-professionnelle-mag.fr/decret-sous-traitance-cpf-2024/>).
- 2. **Système Qualiopi**** : À partir de 2024, le système de certification Qualiopi a évolué avec des audits plus stricts et une transparence accrue. Les organismes certificateurs doivent fournir un bilan annuel de leur activité au ministère de la Formation professionnelle, à France Compétences et à l'instance nationale d'accréditation. Ces ajustements visent à garantir une qualité constante des formations et une meilleure coordination entre les acteurs clés du secteur [oai_citation:2,Qualiopi : ce qui a changé au 1er Janvier 2024](<https://culture-rh.com/qualiopi-changements-2024/>).
- 3. **France Travail**** : Ce nouvel opérateur, remplaçant Pôle emploi, a été lancé début 2024 pour améliorer la coordination des services d'accompagnement des demandeurs d'emploi. Il bénéficie d'un financement important pour sa première année, avec 1,25 milliard d'euros alloués [oai_citation:1,Emploi et formation professionnelle : ce que prévoit le projet de loi de finances 2024](<https://www.helloworkplace.fr/emploi-formation-professionnelle-loi-finances-2024/>).

Ces changements visent à améliorer la transparence et la qualité du système de formation tout en s'adaptant aux évolutions du marché du travail.

Points clés 2023

En 2023, plusieurs changements clés ont marqué la réglementation en matière de formation professionnelle en France, reflétant la volonté d'adapter le système aux évolutions du marché du travail et aux besoins des entreprises.

- 1. **Régulation du Compte Personnel de Formation (CPF)**** : Le gouvernement a introduit des mesures pour recentrer les achats via le CPF sur les besoins des entreprises. Un "ticket modérateur" a été instauré, obligeant les bénéficiaires à participer financièrement à certaines formations, afin de responsabiliser les utilisateurs et d'optimiser l'utilisation des fonds publics. Cette mesure vise à limiter les fraudes et à mieux cibler les formations liées à l'employabilité [oai_citation:6,Quelle réforme pour la formation professionnelle en 2023 ? - Centre Inffo](<https://www.centre-inffo.fr/site-centre-inffo/actualites-centre-inffo/le-quotidien-de-la-formation-actualite-formation-professionnelle-apprentissage/articles-2022/quelle-reforme-pour-la-formation-en-2023>) [oai_citation:5,La feuille de route de la prochaine réforme de la formation professionnelle](<https://www.managementdelaformation.fr/reforme-formation-professionnelle/2022/09/20/feuille-route-prochaine-reforme/>).
- 2. **Encadrement de la sous-traitance dans le cadre du CPF**** : Un décret à venir prévoit de mieux réguler la sous-traitance des actions de formation, en obligeant les sous-traitants à détenir la certification Qualiopi et en limitant la sous-traitance en cascade. Cela vise à garantir la qualité des formations proposées [oai_citation:4,Rentrée 2023 : quelles nouveautés en matière de formation professionnelle ? | Lefebvre Dalloz Compétences](<https://formation.lefebvre-dalloz.fr/actualite/rentree-2023-quelles-nouveautes-en-matiere-de-formation-professionnelle>).
- 3. **Réforme de l'apprentissage**** : Le soutien financier pour l'apprentissage a été revu avec une aide unifiée de 6 000 € pour les entreprises recrutant des alternants. Cette aide est prévue jusqu'en 2027 et cible en priorité les jeunes avec un faible niveau de qualification. De plus, une baisse des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage a été mise en place pour ajuster les coûts [oai_citation:3,La feuille de route de la prochaine réforme de la formation professionnelle](<https://www.managementdelaformation.fr/reforme-formation-professionnelle/2022/09/20/feuille-route-prochaine-reforme/>) [oai_citation:2,Réforme de la formation professionnelle, ce qui change](<https://www.embarq.fr/formation-professionnelle/reforme-formation-professionnelle>).

Points clés 2023

4. ****Évolution de la validation des acquis de l'expérience (VAE)**** : La VAE continue de se moderniser pour mieux répondre aux besoins de transition professionnelle, en permettant aux salariés exposés à des risques professionnels de se reconvertir sans perte de salaire [oai_citation:1,2023, année charnière pour le système de la formation professionnelle - Centre Inffo](<https://www.centre-inffo.fr/site-centre-inffo/actualites-centre-inffo/le-quotidien-de-la-formation-actualite-formation-professionnelle-apprentissage/articles-2023/2023-annee-charniere-pour-le-systeme-de-la-formation-professionnelle>).

Ces réformes visent à renforcer l'efficacité et la transparence du système de formation professionnelle, tout en s'adaptant aux besoins croissants de compétences dans un marché du travail en mutation.